



Illumination des sapins de Noël à l'Hôtel de ville

La Municipalité est heureuse de vous inviter à la première édition de la cérémonie d'illumination de nos 3 beaux sapins à l'Hôtel de Ville le 4 décembre prochain à 18h.

Invitez votre famille et vos amis à faire le compte à rebours jusqu'à l'illumination des sapins. Venez chanter des chants de Noël et déguster un bon chocolat chaud qui vous sera offert par le Marché Brigham.

Nous espérons vous voir lors du compte à rebours officiel de l'illumination des arbres.

Notez que les activités se dérouleront à l'extérieur, alors veuillez vous habiller en conséquence.

Nous sommes impatients de vous accueillir à ce rassemblement festif !

- * le passeport vaccinal sera exigé
- * la capacité d'accueil n'est pas limitée
- * la distanciation physique sera demandée
- * le port du couvre-visage sera demandé.

** Prendre note que la rue sera fermée près de l'Hôtel de ville.

Illumination of Christmas trees at the Town Hall

The Municipality is happy to invite you to the first edition of the lighting ceremony for our 3 beautiful trees at the Town Hall on December 4 at 6 p.m.

Invite your family and friends to count down to the lights of the trees. Come sing Christmas carols and taste a good hot chocolate offered to you by the Brigham Market.

We hope to see you on the official tree lighting countdown.

Note that the activities will take place outside, so please dress accordingly.

We look forward to welcoming you to this festive gathering!

- * the vaccination passport will be required
 - * the reception capacity is not limited
 - * physical distancing will be requested.
 - * you will be asked to wear a face mask.
- ** Please note that the street will be closed near the Town Hall.





CONCOURS DE MAISONS EN PAIN D'ÉPICES

La municipalité est fière de lancer la première édition de son concours de maisons en pain d'épices pour tous les Brighamois et Brighamaises!

Les gens inscrits seront contactés au cours des jours qui suivent pour venir chercher votre trousse de fabrication à l'Hôtel de Ville durant nos heures d'ouverture et vous aurez jusqu'au **lundi 13 décembre à midi** pour nous faire parvenir une photo de votre maison d'épices avec ses créateurs.

La municipalité dévoilera la famille gagnante et le prix dans la semaine du 13 décembre, clôturant ainsi la première édition du concours! Suivez notre page Facebook pour plus de détails et voir les différentes créations!



GINGERBREAD HOUSE COMPETITION

The municipality is proud to launch the first edition of its competition of gingerbread houses for all Brigham residents!

Registered people will be contacted over the next few days to pick up your manufacturing kit at the Town Hall during our opening hours and you will have until **Monday, December 13 at noon** to send us a photo of your house, of spices with its creators.

The municipality will unveil the winning family and the prize during the week of December 13, thus closing the first edition of the contest! Follow our Facebook page for more details and see the different creations!

La guignolée



Nous sommes heureux de vous informer que La guignolée aura lieu cette année. Vous serez en mesure d'y participer en déposant directement vos dons en argent et/ou en denrées non périssables (svp pas de vêtements) au Pavillon Gilles-Giroux au 100, avenue du Parc à Brigham. **Le port du masque est obligatoire.** Des personnes vous accueilleront:

DIMANCHE le 5 décembre de 10h 00 à 13 h 00

Vous pouvez aussi déposer vos dons (denrées ou en argent) à l'Hôtel de Ville au 118 avenue, des Cèdres à Brigham, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Il y aura aussi une boîte pour recueillir vos dons en argent \$\$\$ au Marché des Érables jusqu'au 12 décembre.

Des reçus pour fin d'impôt peuvent être émis pour tout don de 20\$ et plus. (L'argent doit être déposée dans une enveloppe identifiée à votre nom et adresse pour faire suivre le reçu si requis)

Nous vous remercions à l'avance de votre grande générosité.

Pour information supplémentaire, composez le 450 522-4730.

We are happy to inform you that La guignolée will take place this year. You will be able to participate by depositing your donations in cash and / or non-perishable food (please no clothing) directly at the Gilles-Giroux Pavillon at 100 avenue du Parc in Brigham. **Wearing a mask is compulsory.** People will welcome you:

SUNDAY December 5 from 10:00 a.m. to 1:00 p.m.

You can also drop off your donations (food or cash) at the Town Hall at 118 avenue, des Cèdres in Brigham, Monday to Friday, 8 a.m. to 12 p.m. and 1 p.m. to 4:30 p.m.

There will also be a box to collect your cash donations \$\$\$ at the Marché des Érables until December 12.

Tax receipts can be issued for any donation of \$ 20 or more. (Money should be deposited in an envelope identified with your name and address to forward receipt if required)

We thank you in advance for your great generosity.

For additional information, dial 450 522-4730.

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK AINSI QUE SUR NOTRE SITE WEB



Maintenant plus que jamais nous vous encourageons à vous abonner à notre page Facebook « **Municipalité de Brigham** » pour vous renseigner et communiquer les nouvelles de la ville. L'abonnement vous permettra de recevoir l'information rapidement, pendant qu'elle est d'actualité. N'oubliez pas également de consulter fréquemment le site web municipal à l'adresse suivante www.brigham.ca notamment la section « Actualités » afin d'obtenir l'ensemble des mesures, des avis publics, ainsi que certaines nouvelles municipales et régionales.

Now more than ever we encourage you to subscribe to our Facebook page "**Municipalité de Brigham**" to inform you and share the news of the town. The subscription will allow you to receive the information quickly, while it is current. Also, be sure to check the municipal website at www.brigham.ca frequently, including the "News" section for all measures, public notices, and some municipal and regional news.



La Municipalité veut remercier les 160 parents et enfants qui ont bravé la pluie et qui sont venus nous visiter à l'hôtel de ville. Nous désirons également remercier toute l'équipe de décoration et distribution des bonbons... à l'année prochaine!!!



HALLOWEEN 2021



The Municipality wants to thank the 160 parents and children who braved the rain and came to visit us at the town hall. We would also like to thank the entire candy decorating and distribution team... see you next year!!!



LISTE DES NOUVEAUX LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE: *LIST OF NEW BOOKS IN THE LIBRARY:*

- Tiohtià:ke : Michel Jean
- Le p'tit docteur de St-François-de-Beauce : Daniel Lessard
- Benjamine et son destin : Denis Monette
- Un souvenir mille remords : Sergine Desjardins
- Gagner n'est pas jouer : Harlen Coben
- Astérix et le grillon
- Le mystère Soline : Marie-Bernadette Dupuy
- Une vie à construire : Michèle B. Tremblay
- Le promeneur de chèvres : Francine Ruel
- Génération 1970 : Jean-Pierre Charland
- Ne réveillez pas le chagrin qui dort : Micheline Lachance
- L'inconnue de la Seine : Guillaume Musso
- Au lac d'amour: Sarah-Maude Beauchêne
- L'horizon des événements: Biz
- Les histoires de Rachel : Danielle Charron
- Les allumettières: Marjolaine Bouchard
- Le chant des bruants: Claude Coulombe
- Le vent en parle encore : Michel Jean
- Héritage : Nora Roberts
- Et le chêne est toujours là : Sofia Lundbert
- Les histoires du Ritz : Marylène Pion
- Et d'autres...



Nous invitons également les résidents anglophones à venir visiter nos rayons pour eux, autant les adultes que les jeunes, si le livre ou document désiré n'est pas sur place nous pouvons l'avoir en quelques jours par une autre bibliothèque du réseau.

We also invite English-speaking residents to come and visit our shelves for them, both adults and young people, if the desired book or document is not on site we can have it in a few days from another library in the network.

TIRAGE

Il y aura un tirage pour Noël, alors à chaque visite vous courrez la chance de gagner un bon d'achat de 25\$ pour les adultes et 20\$ pour les jeunes.

DRAW

There will be a raffle for Christmas, so every visit you will have the chance to win a voucher \$ 25 for adults and \$ 20 for youth.



COMPORTEMENTS À ADAPTER EN HIVER

En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières. Selon le Code de la sécurité routière, le conducteur doit diminuer sa vitesse lorsque la visibilité est réduite à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou qu'elle n'est pas entièrement dégagée.

Les pneus d'hiver sont obligatoires du 1er décembre au 15 mars inclusivement.

Pour éviter les surprises en hiver

- Munissez-vous d'une trousse d'hiver (balai à neige, grattoir, lave-glace, pelle, etc.) et laissez-la en tout temps dans votre véhicule.
- Avant de prendre la route, déglacez et déneigez complètement votre véhicule.
- Sur la route, diminuez votre vitesse et gardez une distance sécuritaire avec le véhicule devant vous, particulièrement lorsque la visibilité est réduite ou que la chaussée est glissante. S'il fait beau, méfiez-vous de la glace noire.
- Allumez toujours vos feux de position et vos feux de croisement (les « basses ») quand le temps est sombre.
- Si possible, reportez votre déplacement si les conditions routières sont mauvaises.

Lors des opérations de déneigement, tenez-vous loin des déneigeuses

Les véhicules de déneigement comportent de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers de la route.

Mieux vaut garder une distance sécuritaire lorsqu'on circule près de ce type de véhicule afin de s'assurer d'être dans le champ de vision de son conducteur.

- Cet hiver, pour votre sécurité, gardez vos distances!

Circuler dans un «igloo mobile», c'est dangereux et interdit!

Le pare-brise et les vitres du véhicule doivent être libres de matières pouvant nuire à la visibilité du conducteur. Un agent de la paix peut remettre au conducteur une amende de 100 \$ à 200 \$ plus les frais et exiger le nettoyage ou le dégagement des vitres et du pare-brise lorsqu'une matière nuit à la visibilité du conducteur. Ce dernier doit se conformer à cette exigence.

Par ailleurs, il est interdit de circuler avec un véhicule couvert de neige, de glace ou de toute autre matière pouvant s'en détacher et susceptible de présenter un danger pour les usagers de la route. L'amende prévue est de 60 \$ à 100 \$ plus les frais.

(Source : SAAQ)



BEHAVIORS TO ADAPT IN WINTER

In winter, drivers must adapt their driving to weather and road conditions. According to the Highway Safety Code, the driver must reduce his speed when visibility is reduced due to darkness, fog, rain or precipitation, or when the road is slippery or not fully cleared.

Winter tires are mandatory from December 1 to March 15 inclusively.



To avoid surprises in winter

- Take a winter kit (snow brush, scraper, windshield washer, shovel, etc.) and leave it in your vehicle at all times.
- Before setting off, completely de-ice and remove snow from your vehicle.
- On the road, reduce your speed and keep a safe distance with the vehicle in front of you, especially when visibility is poor or the road surface is slippery. If the weather is nice, beware of black ice.
- Always turn on your sidelamps and low beams (the "low" ones) when the weather is dark.
- If possible, postpone your trip if road conditions are bad.

When clearing snow, stay away from snowplows

Snow removal vehicles have many blind spots that prevent their driver from seeing other road users.

It is better to keep a safe distance when driving near this type of vehicle to make sure you are in the driver's field of vision.

- This winter, for your safety, keep your distance!

Driving around in a "mobile igloo" is dangerous and forbidden!

The windshield and the windows of the vehicle must be free of material which could impair the visibility of the driver. A peace officer can issue the driver a fine of \$ 100 to \$ 200 plus costs and require the windows and windshields to be cleaned or cleared when a material interferes with the driver's visibility. The latter must comply with this requirement.

In addition, it is prohibited to drive a vehicle covered with snow, ice or any other material that could come off it and that could present a danger to road users. The fine is \$ 60 to \$ 100 plus fees.

(Source : SAAQ)



DÉNEIGEMENT

La saison du déneigement est maintenant commencée. Quelques ajustements sont à prévoir lors des premières bordées de neige.

S'il vous plait, n'hésitez pas à nous aviser de certains oublis ou nous faire part de vos observations, on ne peut corriger un problème qu'on ne connaît pas. Vous êtes nos yeux sur le terrain!

info@brigham.ca ou au 450-263-5942.

SNOW REMOVAL

The snow removal season has now started. Some adjustments are to be expected during the first snowfalls.

Please do not hesitate to let us know of any oversights or give us your observations, we cannot correct a problem that we do not know. You are our eyes on the ground!

info@brigham.ca or at 450-263-5942.

IDENTIFICATION CIVIQUE DES IMMEUBLES

Les numéros d'identification civique de chaque maison ou bâtiment sont la propriété de la Municipalité. Celles-ci sont installées sur l'assiette de la municipalité afin de rendre vos adresses visibles pour les intervenants en sécurité publique (ambulanciers, pompiers, policiers, etc.)



CIVIC IDENTIFICATION OF BUILDINGS

The civic identification numbers of each house or building are the property of the Municipality. These are installed on the municipal plate in order to make your addresses visible to public security workers

(ambulance, firefighters, police, etc.)

COLLECTE DE SAPINS DE NOËL

Une collecte porte-à-porte de sapins de Noël aura lieu le 11 JANVIER 2022. Les sapins doivent être déposés en bordure de la rue et être exempts de TOUTE décoration.

CHRISTMAS TREE COLLECTION

A door-to-door collection of Christmas trees will take place on JANUARY 11, 2022. The trees must be placed at the curb and be free of ANY decoration.

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Pour votre information, les bureaux municipaux seront fermés pour périodes des Fêtes soit du 24 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclusivement.

CLOSURE OF MUNICIPAL OFFICES FOR THE HOLIDAY SEASON

For your information, municipal offices will be closed for the Holiday season, from December 24, 2021 to January 2, 2022 inclusively.



Joyeuses Fêtes!

Happy Holidays!



Conseil du mois de décembre : Chauffage au bois

Prévenir les risques d'incendie lorsque vous utilisez un foyer ou un poêle à bois

Une mauvaise installation ou utilisation d'un foyer et d'un poêle à bois peut causer un incendie. Chaque année, faites inspecter votre système par un professionnel.

Comment allumer un foyer ou un poêle à bois

S'assurer que la pièce où se trouve l'appareil est bien aérée. N'utilisez jamais d'accélérateur (allume-feu liquide ou sous forme de gel) pour alimenter le feu, ni de carton.

Placer du bois d'allumage et 2 à 3 bûches de bois sec.

Toujours conserver une circulation d'air.

Placer le pare-étincelles afin d'éviter la chute de tisons en dehors de l'appareil.

Conseils d'utilisation

Entreposez les cordes de bois dehors, loin de la maison.

Entrez seulement quelques brassées de bois à la fois et conservez-les loin de l'appareil.

Utilisez du bois sec de qualité, car le bois vert ou résineux augmente la formation de crésote.

N'entreposez pas de matériaux inflammables à proximité, comme du papier, des produits chimiques, de la peinture.

Entretien

Avant la première flambée de l'année, examinez votre cheminée à l'aide d'un petit miroir et assurez-vous :

- Qu'elle ne contient aucun débris (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.) ;
- Que la maçonnerie et les joints à l'intérieur du foyer sont intacts ;
- Que les briques réfractaires à l'intérieur de votre foyer au bois sont entières ;
- Que le joint d'étanchéité de la porte n'est pas fendu ;
- Qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.

Ramonage

Le ramonage contribue à prévenir les incendies et prévient les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz. Il permet aussi d'éliminer la suie et le crésote agrippés aux parois, qui sont très inflammables.

Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par année et selon la qualité et la quantité du bois brûlé.

Les bûches de ramonage ou les additifs chimiques ne doivent jamais remplacer un ramonage professionnel. Ces produits éliminent seulement une partie des dépôts de crésote. Seul un ramonneur professionnel peut les éliminer efficacement.

Cendres chaudes

Un mauvais entreposage des cendres chaudes peut causer un incendie et des intoxications au monoxyde de carbone. Pour vous débarrasser de vos cendres de façon sécuritaire, vous devez :

- Vider régulièrement les cendres du foyer, jamais à l'aide d'un aspirateur, mais à l'aide d'une pelle de métal ;
- Mettre les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique ;
- Sortir le contenant métallique à l'extérieur, car les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone ;
- L'installer sur une surface non combustible, à une distance d'au moins 1 m de tout objet ;
- Attendre au moins 7 jours avant de transvider les cendres du contenant métallique dans un autre contenant (poubelle, bac de matières organiques) et brasser les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies. Si vous le pouvez, conservez les cendres dehors durant tout l'hiver et jetez-les seulement au printemps.



Advice for the month of December: Wood heating

Preventing the risk of fire when using a fireplace or a wood stove

Improper installation or use of a fireplace and wood stove can cause a fire. Every year, have your system inspected by a professional.

How to light a fireplace or wood stove

Make sure that the room where the appliance is located is well ventilated.

Never use an accelerant (liquid or gel fire starter) to fuel the fire, or cardboard.

Place kindling and 2 to 3 logs of seasoned wood.

Always maintain air circulation.

Position the spark arrester to prevent embers from falling out of the appliance.

Usage tips

Store the cords of wood outside, away from the house.

Enter only a few loads of wood at a time and keep them away from the appliance.

Use quality dry wood, as green or softwood wood increases the formation of creosote.

Do not store flammable materials nearby, such as paper, chemicals, paint.

Maintenance

Before the first outbreak of the year, examine your fireplace with a small mirror and make sure:

- That it does not contain any debris (bird's nest, spare parts, etc.);
- That the masonry and joints inside the fireplace are intact;
- That the refractory bricks inside your wood-burning fireplace are whole;
- That the door seal is not cracked;
- No rust or corrosion appears on the exterior chimney.

Chimney sweeping

Chimney sweeping helps prevent fires and prevents carbon monoxide poisoning by allowing smoke and gas to escape better. It also helps remove soot and creosote clinging to the walls, which are highly flammable.

Have your chimney swept at least once a year and depending on the quality and quantity of wood burned.

Chimney sweeping logs or chemical additives should never replace professional chimney sweeping. These products remove only a portion of the creosote deposits. Only a professional chimney sweep can remove them effectively.

Hot ashes

Improper storage of hot ashes can cause fire and carbon monoxide poisoning. To safely dispose of your ashes, you must:

- Empty the ashes from the fireplace regularly, never with a vacuum cleaner, but with a metal shovel;
- Place hot ashes in a metal container with a raised bottom and a metal lid;
- Take the metal container outside, as hot ashes give off carbon monoxide;
- Install it on a non-combustible surface, at a distance of at least 1 m from any object;
- Wait at least 7 days before transferring the ashes from the metal container to another container (garbage can, organic waste bin) and stir the ashes to ensure that they are perfectly cooled. If you can, keep the ashes outside throughout the winter and throw them out only in the spring.



JANVIER / JANUARY

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
						1
2	3	4	5	6		8
9	10		12	13		15
16	17	18	19	20		22
23 /30	24 /31	25	26	27		29

FÉVRIER / FEBRUARY

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
			2	3		5
6	7	8	9	10		12
13	14	15	16	17		19
20	21	22	23	24		26
27	28					

MARS / MARCH

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
			2	3		5
6	7	8	9	10		12
13	14	15	16	17		19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL / APRIL

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
						2
3	4		6	7		9
10	11	12	13	14		16
17	18	19	20	21		23
24	25	26	27	28		30

MAI / MAY

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
1	2		4	5		7
8	9	10	11	12		14
15	16	17	18	19		21
22	23	24	25	26		28
29	30	31				

JUIN / JUNE

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
			1	2		4
5	6		8	9		11
12	13	14	15	16		18
19	20	21	22	23		25
26	27	28	29	30		

JUILLET / JULY

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
						2
3	4		6	7		9
10	11	12	13	14		16
17	18	19	20	21		23
24 /31	25	26	27	28		30

AOÛT / AUGUST

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
	1	2	3	4		6
7	8		10	11		13
14	15	16	17	18		20
21	22	23	24	25		27
28	29	30	31			

SEPTEMBRE / SEPTEMBER

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
				1		3
4	5		7	8		10
11	12	13	14	15		17
18	19	20	21	22		24
25	26	27	28	29		

OCTOBRE / OCTOBER

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
						1
2	3		5	6		8
9	10	11	12	13		15
16	17	18	19	20		22
23 /30	24 /31	25	26	27		29

NOVEMBRE / NOVEMBER

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
			2	3		5
6	7	8	9	10		12
13	14	15	16	17		19
20	21	22	23	24		26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE / DECEMBER

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
				1		3
4	5		7	8		10
11	12	13	14	15		17
18	19	20	21	22		24
25	26	27	28	29		31

LÉGENDE / LEGEND

Ordures ménagères / Garbage Collection

Collecte sélective / Recycling Program

Matières organiques / Organic matter

Collectes encombrants / Bulky Garbage

Séances du conseil municipal 19h / Town Council Meetings 7 p.m.

Jours fériés et congés annuels / Statutory holidays & vacation

Collecte des feuilles mortes porte-à-porte / Door-to-door collection of dead leaves – Le 1^{er} novembre / November 1st

Collecte des arbres de Noël porte-à-porte / Door-to-door collection of Christmas trees Le 11 janvier / January 11th